

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

**2012 DFPE 336** Subvention et convention avec l'association Réel, Symbolique, Imaginaire La Ressource (17<sup>e</sup>).

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention de 6.000 euros à l'association « RSI La Ressource » (17 e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association « RSI La Ressource » (17e) une convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 6 000 € est attribuée à l'association « RSI La Ressource » (17e). (5101/D03009/2012\_01843)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.